

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13
de présents : 10
de votants : 12

CONVOCATION DU 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 5 Mars à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, Mme SOUCHET Chantal, M. BRUNEAU Michel, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline et Mme ROMEUR Stéphanie.

Etaient absents et excusés : Mme SOULARD Marie-Françoise (pouvoir donné à M. JAULNEAU Jacky), et M. GAUTIER Didier (pouvoir donné à M. MAUPU Jacques), LOCHEREAU Jean.

Secrétaire de séance : M. MAUPU Jacques

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de compte-rendu de séance du 29/01/2020
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche :
3. Budget Eau : Vote du Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion 2019.
4. Budget Assainissement Collectif : Vote du Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion 2019.
5. Budget Principal :
 - Vote du Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion 2019
 - Vote des taux de fiscalité pour 2020
 - Vote du Budget Principal 2020
6. Achat de terrains
7. Renouvellement d'un contrat aidé
8. Questions et informations diverses.

Le compte rendu du 29/01/2020 est adopté à l'unanimité.

SIRTOM : Le Maire précise que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste inchangé pour 2020 soit un taux à 13 %.

Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du PLUi. Il signale que le vote de l'arrêt du projet est prévu le 13 mars et qu'il annulera celui d'octobre 2019. Une enquête publique en Juillet ou en Septembre sera programmée.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE EAU DE CHUISNES.

Délibération n° 13-2020

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			114 854,82		114 854,82	
Opérations de l'exercice	88 057,65	113 003,90	100 068,98	235 640,18	188 126,63	348 644,08
Total	88 057,65	113 003,90	214 923,80	235 640,18	302 981,45	348 644,08
Résultats de l'exercice		+24 946,25		+20 716,38		+45 662,63

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Michel CARPENTIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau, en totale conformité avec le Compte de Gestion 2019.
- Approuve le Compte de Gestion 2019 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.

Délibération n° 14-2020

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2019 du Service d'Assainissement collectif qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		85 659,40	3 424,63			82 234,77
Opérations de l'exercice	39 212,90	41 767,91	13 876,66	19 818,68	53 089,56	61 586,59
Total	39 212,90	127 427,31	17 301,29	19 818,68	53 089,56	143 821,36
Résultats de l'exercice		+ 88 214,41		+ 2 517,39		+ 90 731,80

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Michel CARPENTIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2019 du Service d'Assainissement, en totale conformité avec le Compte de Gestion 2019.
- Approuve le Compte de Gestion 2019 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

Délibération n° 15-2020

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		310 019,53	237 511,48		237 511,48	310 019,53
Opérations de l'exercice	495 996,67	666 553,83	477 109,11	383 625,17	973 105,78	1 050 179,00
Total	495 996,67	976 573,36	714 620,59	383 625,17	1 210 617,26	1 360 198,53
Résultats de l'exercice		+ 480 576,69	- 330 995,42			+ 149 581,27

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Michel CARPENTIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2019 du Budget Principal en totale conformité avec le Compte de Gestion 2019.
- Approuve le Compte de Gestion 2019 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020.

Délibération n° 16-2020

Monsieur le Maire rappelle les taux 2019 et propose de reconduire pour 2020 les mêmes taux d'imposition des 3 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.71 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18.35 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 30.28 %.

BUGDET PRINCIPAL DE CHUISNES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Délibération n° 17-2020

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de Chuisnes qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 647 833,00 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 351 086,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Adopte le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 647 833 € et en dépenses et recettes d'Investissement à 351 086,72 €.

ACQUISITION DE LA PARCELLE YR n°2.

Délibération n° 18-2020

Le Maire expose :

La parcelle cadastré YR n°2 d'une contenance de 6a 68 ca, appartenant à Monsieur LEROY Thierry, est à vendre.

Cette parcelle, qui jouxte l'Espace Nature et Biodiversité en cours d'aménagement, présente un réel intérêt pour la commune. Son acquisition permettrait de renforcer la trame verte du projet ainsi que la liaison entre les espaces plantés et le canal de l'Eure.

Il est proposé d'en faire l'acquisition moyennant le prix de 1 095 €.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de faire l'acquisition de la parcelle YR n°2, d'une contenance de 6a 68ca, appartenant à Monsieur LEROY Thierry demeurant au 2 rue du Château d'eau, 28190 BILLANCELLES, moyennant le prix de 1 095 €.

➤ Dit que cette acquisition sera financée sur le budget principal de la commune, article 2111 et que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

➤ Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir au nom de la commune.

ACQUISITION DE LA PARCELLE YR n°3.

Délibération n° 19-2020

Le Maire expose :

La parcelle cadastré YR n°3 d'une contenance de 14a 50ca, appartenant à Monsieur AUGER François, est à vendre.

Cette parcelle, qui jouxte l'Espace Nature et Biodiversité en cours d'aménagement, présente un réel intérêt pour la commune. Son acquisition permettrait de renforcer la trame verte du projet ainsi que la liaison entre les espaces plantés et le canal de l'Eure.

Il est proposé d'en faire l'acquisition moyennant le prix de 2 375 €.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de faire l'acquisition de la parcelle YR n°3, d'une contenance de 14a 50ca, appartenant à Monsieur AUGER François demeurant à La Touche, 28190 LANDELLES, moyennant le prix de 2 375 €.

➤ Dit que cette acquisition sera financée sur le budget principal de la commune, article 2111 et que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

➤ Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir au nom de la commune.

VENTE DE TERRAIN

Délibération n° 20-2020

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du Parc Nature et Biodiversité, il y a lieu de proposer à la vente une partie de la parcelle communale YR n°5 dont les limites sont très proches de l'habitation de Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU.

Ainsi, la commune a proposé à Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU de faire l'acquisition d'une parcelle de 18a 50 ca, moyennant le prix de 0,60 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte de vendre à Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, lieu dit « Le Camp » à Chuisnes, une partie de la parcelle YR n°5, représentant une superficie de 18a 50ca pour un montant de 1 110 €.

➤ Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir au nom de la commune.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) / RENOUELEMENT.

Délibération n° 21-2020

Le Maire expose :

Un contrat aidé arrive à échéance le 31 Mars 2020. Il est proposé de renouveler ce contrat auprès de Pôle Emploi dans le cadre des d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Parcours Emploi Compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la possibilité de renouveler ce contrat aidé.
- Autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE DEPLACEMENT LORS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020.

Délibération n° 22-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité forfaitaire aux trois agents recenseurs pour les frais de déplacement qu'ils ont engagés en fonction des secteurs qu'ils devaient couvrir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que cette indemnité s'élèvera à :
- 100 € pour Madame Yvette FORT,
 - 200 € pour Madame Florence NONIS
 - 200 € pour Madame Martine HARDY.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Mme POULAIN, habitante de la rue des Jardins du Mail, demande s'il est possible de faire des aménagements pour gérer l'écoulement des eaux pluviales dans sa rue.

- Le Maire signale un important problème de ruissellement d'eau à la Butte qui a provoqué l'inondation de l'habitation de Monsieur NOLLET Teddy, rue de l'Alouette.
- M. MAUPU signale qu'un nouvel agent a été recruté pour remplacer l'arrêt de travail d'un personnel titulaire (restaurant scolaire) et que Monsieur CHEMINAIS sera remplacé, après son départ à la retraite, par un agent de maîtrise (22 ans d'expérience) de la mairie de Rueil-Malmaison.
- M. PINGET fait un point sur le recensement 2020 de la population qui est clos depuis le 15 février. 1091 habitants ont été recensés, dont 66 % par internet.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 5 Mars 2020

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,